

POLITIQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT 2025

Date d'émission : Janvier 2025

Document interne – À usage de démonstration

Résumé exécutif

La *Politique Générale de Crédit 2025* de **FinSight Bank** définit le cadre global régissant l'octroi, la gestion, le suivi et le contrôle des opérations de crédit au sein de l'institution. Conçue dans la continuité des exigences prudentielles émises par la **Banque Centrale de Tunisie (BCT)**, notamment à travers les *circulaires n°91-24, n°2013-21 et n°2021-01*, cette politique vise à assurer une croissance équilibrée du portefeuille de prêts tout en maintenant un niveau de risque compatible avec la solidité financière et la réputation de la Banque.

Elle s'applique à l'ensemble des directions, agences, filiales et entités du groupe FinSight, et constitue le socle de référence pour toutes les décisions relatives au financement, qu'il s'agisse de clients particuliers, professionnels ou institutionnels.

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1 – Objet du document

La présente politique a pour objectif de formaliser les principes directeurs qui encadrent les activités de crédit, depuis la prospection jusqu'au remboursement complet, en passant par l'évaluation, la décision, le décaissement et le suivi post-octroi.

Elle vise à garantir une gestion saine, prudente et transparente des engagements de crédit conformément aux règles édictées par la BCT et aux standards de gouvernance interne adoptés par FinSight Bank.

1.2 – Champ d'application

Cette politique couvre l'ensemble des produits et opérations donnant lieu à un risque de crédit : prêts à moyen et long terme, découverts, crédits documentaires, garanties, crédits de trésorerie, crédits aux PME, financements de projets, ainsi que tout engagement susceptible d'exposer la banque à une perte financière.

Elle s'applique à toutes les entités de FinSight Bank opérant en Tunisie et à ses filiales à l'étranger, sous réserve des adaptations locales requises par les régulations en vigueur.

1.3 – Fondements réglementaires

La politique s'appuie sur les circulaires et instructions de la Banque Centrale de Tunisie, notamment :

- *Circulaire n°91-24* relative aux règles prudentielles et au classement des créances ;

- *Circulaire n°2013-21* concernant la gouvernance bancaire et la gestion des risques ;
- *Circulaire n°2021-01* précisant les exigences en matière de provisions collectives et spécifiques.

FinSight Bank y ajoute ses propres exigences internes de conformité et de transparence.

2. DÉFINITIONS ET TERMINOLOGIE

2.1 – Définition du crédit

Le crédit désigne tout acte par lequel la Banque met ou s'engage à mettre des fonds à la disposition d'un client, ou prend un risque par signature en faveur de celui-ci.

Il inclut toutes les opérations assimilées telles que les garanties, avals, cautions et crédits documentaires.

2.2 – Terminologie réglementaire

On distingue :

- **L'engagement par caisse**, correspondant aux prêts effectivement décaissés ;
- **L'engagement par signature**, correspondant aux garanties, lettres de crédit ou cautions ;
- **La créance saine**, correspondant à un engagement respectant les conditions contractuelles ;
- **La créance classée**, selon les catégories définies par la BCT (classes 1 à 4).

2.3 – Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'un client ou d'un partenaire à honorer ses engagements. Il englobe les risques de contrepartie, de concentration, de secteur et de pays.

2.4 – Taux de référence

FinSight Bank applique le **Taux Moyen du Marché Monétaire (TMM)** comme base de calcul des taux d'intérêt variables. Les marges appliquées varient selon la catégorie de risque du client et la nature du produit.

3. GOUVERNANCE DU CRÉDIT

3.1 – Principes de gouvernance

La gouvernance du crédit repose sur les principes de séparation des fonctions, d'indépendance du contrôle et de traçabilité des décisions. Chaque niveau hiérarchique agit dans la limite de ses pouvoirs délégués, sous le contrôle du **Comité de Crédit**, du **Comité des Risques** et de la **Direction Générale**.

3.2 – Organes de décision

Le processus de décision de crédit est structuré autour de trois instances :

- **Comité de Crédit Opérationnel** : examine les dossiers courants jusqu'à un plafond de 500 000 TND ;
- **Comité de Crédit Groupe** : statue sur les engagements dépassant 500 000 TND ou présentant un risque sectoriel significatif ;
- **Comité des Risques et Conformité** : veille à l'application des règles prudentielles et émet des recommandations stratégiques.

3.3 – Responsabilités

Chaque direction opérationnelle est responsable de la qualité du portefeuille qui lui est confié. Le suivi des encours, la détection précoce des incidents et la mise à jour des notations internes font partie intégrante de ses attributions. La Direction des Risques assure la consolidation des données et le reporting à la BCT.

3.4 – Conformité et audit interne

L'audit interne effectue des missions périodiques pour s'assurer que les décisions de crédit respectent la présente politique et les limites fixées. Toute anomalie majeure est transmise au Comité d'Audit pour suivi.

4. PROCESSUS D'OCTROI ET D'ANALYSE

4.1 – Principes généraux

Le processus d'octroi repose sur une évaluation rigoureuse de la solvabilité, du comportement historique du client et de la viabilité économique du projet. Toute décision doit être documentée, justifiée et fondée sur des informations vérifiées.

4.2 – Étapes d'instruction

1. **Collecte des données** : dossiers juridiques, financiers, commerciaux, fiches KYC, garanties proposées.
2. **Analyse financière** : étude des états financiers, calcul des ratios d'endettement, de liquidité et de rentabilité.

3. **Analyse qualitative** : antécédents, réputation, position sur le marché, gouvernance.
4. **Notation interne** : attribution d'une note de risque selon le modèle FinSight Scoring® basé sur la probabilité de défaut (PD).
5. **Validation hiérarchique** : signature et approbation selon le niveau de délégation.

4.3 – Critères d'éligibilité

Les critères d'octroi prennent en compte :

- La capacité de remboursement (ratio dette/revenu $\leq 40\%$ pour particuliers) ;
- Le niveau d'endettement global (limité à 6 fois le revenu mensuel) ;
- Les garanties réelles ou personnelles disponibles ;
- La conformité aux normes KYC et LCB-FT.

4.4 – Décaissement et suivi

Aucun décaissement ne peut intervenir sans validation finale du service juridique et du contrôle permanent. Les décaissements sont effectués via le système central *FinSight CoreBank 2.0* garantissant la traçabilité complète de chaque opération.

Tableau 1 – Grille indicative des taux appliqués (Janvier 2025)

Segment client	Produit principal	TMM (%)	Marge (%)	Taux total (%)
Particulier Premium	Crédit habitat	8.10	1.40	9.50
Particulier Standard	Crédit consommation	8.10	2.20	10.30
PME	Crédit d'exploitation	8.10	1.10	9.20
Corporate	Financement investissement	8.10	0.90	9.00

5. NOTATION INTERNE ET SCORING

5.1 – Objectifs de la notation interne

La notation interne a pour but d'évaluer de manière quantitative et qualitative le risque de défaut de chaque contrepartie.

Elle alimente les modèles de provisionnement et les exigences en fonds propres conformément à la *Circulaire BCT n° 2013-21*.

5.2 – Méthodologie FinSight Scoring®

Le modèle interne repose sur trois composantes principales :

- **Composante financière (60 %)** : ratios de solvabilité, liquidité, rentabilité ;
- **Composante comportementale (25 %)** : antécédents de paiement, historique de compte ;
- **Composante qualitative (15 %)** : réputation, gouvernance, environnement sectoriel.

5.3 – Échelles de notation

FinSight Bank utilise une échelle interne de neuf grades (AAA à C).

Les contreparties notées **BBB** et au-dessous font l'objet d'une surveillance renforcée.

Les notations sont révisées au moins une fois par an ou en cas d'événement significatif.

Tableau 2 – Grille de correspondance des notes internes

Note interne	Probabilité de défaut annuelle (PD %)	Niveau de risque	Catégorie BCT
AAA – AA	< 0,5 %	Très faible	Classe 0
A – BBB	0,5 % à 3 %	Modéré	Classe 1
BB – B	3 % à 10 %	Élevé	Classe 2
CCC – C	> 10 %	Critique	Classe 3 – 4

5.4 – Intégration dans la décision

La note interne influence directement :

- Le taux d'intérêt applicable (via la marge de risque) ;
- Le niveau de délégation nécessaire à la validation ;
- Le calcul des provisions selon les classes de risque.

6. DÉLÉGATIONS ET POUVOIRS

6.1 – Principe de délégation

FinSight Bank adopte un système de délégation hiérarchisée des pouvoirs d'octroi, défini en fonction du niveau de risque, du montant de l'engagement et du profil de la contrepartie. Ce dispositif vise à assurer une répartition équilibrée des responsabilités, une meilleure réactivité commerciale et un contrôle rigoureux du risque.

6.2 – Niveaux de délégation

Les seuils de décision sont fixés annuellement par le **Comité de Gouvernance du Crédit** sur proposition de la Direction des Risques :

- **Chargé d'affaires senior** : jusqu'à 50 000 TND pour les clients particuliers ;
- **Directeur d'agence** : jusqu'à 250 000 TND, sous réserve d'un historique positif ;
- **Direction Régionale** : jusqu'à 500 000 TND pour les PME locales ;
- **Comité de Crédit Groupe** : au-delà de 500 000 TND ou risque sectoriel spécifique.
Les dérogations à ces seuils doivent être expressément validées par la Direction Générale et justifiées par un rapport circonstancié.

6.3 – Conditions de validité

Une décision de crédit n'est valable que si elle respecte la limite de délégation de son signataire et si toutes les pièces justificatives sont archivées dans le système documentaire sécurisé *FinSightDocs*.

6.4 – Contrôle des délégations

Le Département Audit Interne vérifie semestre après semestre le respect des pouvoirs délégués.

Toute décision prise hors délégation est considérée comme irrégulière et fait l'objet d'un rapport de conformité.

7. SUIVI ET SURVEILLANCE DES ENGAGEMENTS

7.1 – Principes de suivi

Le suivi des engagements vise à garantir que le comportement des clients et la performance des projets financés restent conformes aux prévisions.

Il s'appuie sur une approche préventive de détection précoce des signaux de détérioration.

7.2 – Fréquence de révision

Chaque engagement est révisé au moins une fois par an, même en l'absence d'incident. Les crédits à risque élevé ou classés en surveillance font l'objet de revues trimestrielles.

7.3 – Outils de surveillance

Le système *FinSight Risk Monitor* suit en temps réel les indicateurs clés : encours, échéances, retards, dépassements, ratios de couverture, évolution du scoring.
Les alertes automatiques notifient les chargés de clientèle et leurs superviseurs.

7.4 – Gestion des incidents

Tout incident de paiement supérieur à 15 jours doit être signalé à la Direction des Risques.
Un plan de recouvrement amiable est mis en place dans les 30 jours, accompagné d'un reclassement prudentiel si nécessaire.

Tableau 3 – Seuils d'alerte interne (2025)

Indicateur suivi	Seuil d'alerte	Action requise	Responsable
Retard de paiement > 15 jours	15 % du portefeuille	Relance + reclassement	Charge d'affaires
Détérioration de note interne \geq 2 crans		Réexamen du dossier	Analyste Risques
Dépassement de ligne autorisée	> 10 %	Suspension des tirages	Directeur d'agence

8. REPORTING ET CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE

8.1 – Reporting interne

FinSight Bank produit mensuellement un reporting consolidé sur l'évolution du portefeuille, la concentration sectorielle et le niveau de provision.
Il est transmis au Comité de Crédit, au Comité des Risques et à la Direction Générale.

8.2 – Reporting BCT

Conformément à la *Circulaire BCT n° 91-24*, la Banque transmet semestre après semestre à la BCT :

- les états des engagements par classe de risque (0 à 4) ;
 - l'état des provisions spécifiques et collectives ;
 - le rapport sur les créances restructurées et en contentieux.
- Les données sont validées par la Direction Financière avant envoi via *BCT-Reporting Online*.

8.3 – Contrôle périodique

Le Département Conformité effectue des contrôles inopinés sur la qualité des dossiers et la fiabilité des reportings.

Les écarts constatés sont consignés et font l'objet de plans correctifs.

9. PROVISIONNEMENT ET CLASSEMENT DES ACTIFS

9.1 – Classification des créances

Les créances sont classées en cinq catégories :

- **Classe 0 – Crédits sains** ;
- **Classe 1 – Sous surveillance** (< 30 jours) ;
- **Classe 2 – Douteuses** (30 à 90 jours) ;
- **Classe 3 – Compromises** (> 90 jours) ;
- **Classe 4 – Irrécouvrables** (perte quasi certaine).

9.2 – Calcul des provisions

Taux par classe : 5 %, 20 %, 50 %, 100 %.

Les provisions sont revues trimestriellement et ajustées selon les garanties et l'évolution du risque.

9.3 – Provisions collectives

Provision collective = 1 % × (Encours total sain pondéré par risque sectoriel)

Conformité à la *Circulaire BCT n° 2021-01* ; validation par les commissaires aux comptes.

Tableau 4 – Synthèse du provisionnement 2025 (en TND)

Classe Encours total Provision (%) Provision totale

Classe	Encours total	Provision (%)	Provision totale
0	280 000 000	0 %	0
1	60 000 000	5 %	3 000 000
2	40 000 000	20 %	8 000 000
3	20 000 000	50 %	10 000 000
4	10 000 000	100 %	10 000 000

Classe Encours total Provision (%) Provision totale**Total 410 000 000 — 31 000 000**

9.4 – Reclassement et radiation

Le reclassement est décidé par le Comité de Crédit sur justification d'une amélioration durable du client.

La radiation n'intervient qu'après épuisement des procédures de recouvrement et approbation de la Direction Générale.

10. DISPOSITIONS FINALES**10.1 – Entrée en vigueur**

Application à compter du 1^{er} janvier 2025 ; les anciens engagements seront progressivement alignés.

10.2 – Révision et mise à jour

Révision annuelle par la Direction des Risques et la Direction Générale afin d'intégrer les évolutions réglementaires.

10.3 – Publication et diffusion

Version électronique sur l'intranet FinSight ; toute diffusion externe requiert autorisation écrite.

10.4 – Engagement de conformité

Chaque collaborateur s'engage à respecter les principes de cette politique ; tout manquement entraîne sanctions disciplinaires et légales.

Annexe – Ratios internes de pilotage du risque de crédit

Indicateur	Seuil interne	Référence BCT	Statut 2025
Concentration secteur	≤ 25 %	—	Conforme
Créances classées	≤ 7 %	≤ 8 %	Conforme
Couverture par provisions	≥ 90 %	≥ 85 %	Conforme

Indicateur	Seuil interne	Référence BCT	Statut 2025
Fonds propres Tier 1	$\geq 10,5 \%$	$\geq 10 \%$	Conforme

Synthèse exécutive – Politique Générale de Crédit 2025

La *Politique Générale de Crédit 2025* de **FinSight Bank** constitue un pilier du dispositif de gestion des risques.

Elle traduit la volonté de la Banque de concilier **développement durable et discipline prudentielle** selon les standards BCT et GAFI.

1. Enjeux stratégiques

Renforcer la cohérence des processus de crédit dans un environnement financier volatile ; accent sur la maîtrise du risque et la digitalisation du suivi.

2. Orientations clés

- Application stricte des circulaires BCT 91-24, 2013-21, 2021-01 ;
- Adoption du modèle **FinSight Scoring®** ;
- Système de délégation hiérarchisé ;
- Reporting automatisé vers la BCT ;
- Formations continues LCB-FT et crédit responsable.

3. Objectifs 2025

Taux de créances classées < 7 %; couverture > 90 %; RAROC optimal ; soutien aux PME et à l'inclusion financière.

4. Gouvernance et responsabilité

Le **Conseil d'Administration** reste garant de l'application de la politique.

Les **comités spécialisés** (Crédit, Risques, Audit, Conformité) en assurent le suivi et la mise à jour.

Conclusion

FinSight Bank réaffirme son rôle d'acteur bancaire responsable, solide et transparent, alliant **innovation financière, intégrité réglementaire et performance durable**.
